



## PROGRAMME DE PRATIQUE AVANCÉE EN LENTILLES CORNÉENNES NAIT/AOC

# – PROCESSUS DE DEMANDE D'ADMISSION –

Les informations suivantes décrivent le processus de demande d'admission au programme de Pratique avancée en lentilles cornéennes du NAIT/AOC. Veuillez d'abord lire tous les renseignements se trouvant dans la trousse d'information du programme en lentilles cornéennes, avant de poursuivre votre demande d'admission.

**Veuillez lire et suivre attentivement les étapes mentionnées ci-dessous.**

### QUAND SOUMETTRE VOTRE DEMANDE D'ADMISSION

- **Session d'automne 2023 (début le 28 août) — Période d'admission : 15 mai au 5 août 2023.**  
Cette admission comporte seulement les cours de lentilles cornéennes du premier semestre.
- **Session d'hiver 2024 (début le 3 janvier) — Période d'admission : 15 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2023.**  
Cette admission comporte seulement des cours de lentilles cornéennes pour le deuxième semestre. Seulement les étudiants qui ont terminé avec succès le premier semestre peuvent s'inscrire à ce cours.

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire pour commencer le programme de lentilles cornéennes doivent le faire lors de l'admission d'automne. Les étudiants qui terminent avec succès le premier semestre du programme de lentilles cornéennes lors de l'admission d'automne passeront au deuxième semestre lors de l'admission d'hiver qui commence en janvier.

### DOCUMENTATION EXIGÉE POUR LA DEMANDE D'ADMISSION

**Assurez-vous d'avoir en main tous les documents et les informations mentionnés ci-dessous avant de remplir votre demande d'admission. Vous devrez télécharger les documents exigés en ligne, lors du remplissage de votre demande. Les demandes incomplètes seront refusées.**

- Confirmation de votre demande d'admission (à remplir en ligne durant ce processus)
- Le/les contrat(s) de stage dûment rempli(s) devant témoin (à remplir en ligne durant ce processus. Vous aurez besoin du/des nom(s) de votre/vos maître(s) de stage, numéro de permis et adresse courriel)
- Preuve de droit de pratique valide de votre/vos maître(s) de stage, avec la date courante (permis de pratique / lettre de l'organisme de réglementation provinciale)
- Une (1) photo portrait en couleur 2x3 / 4x6 (**nouveaux candidats NAIT/AOC seulement**; Vous pouvez sourire sur cette photo. Ne téléchargez pas de copie de votre passeport ou de votre permis de conduire)
- Lettre de votre organisme de réglementation provincial confirmant que vous détenez un permis de pratique valide (**NON APPLICABLE** pour les provinces de l'Ontario et Québec)
- Preuve d'inscription en tant qu'étudiant/apprenti-opticien spécialisé en lentilles cornéennes auprès de votre organisme de réglementation provincial (**APPLICABLE** pour les provinces suivantes : BC, SK, MB, N-B et N-É ; Veuillez noter : si nécessaire, la preuve de votre inscription en tant qu'étudiant CL opticien/apprenti peut être envoyée APRÈS que vous ayez complété le processus de demande en ligne, mais vous ne serez pas accepté sans cette documentation si elle vous concerne.)
- Paiement des frais d'inscription (50,00\$ + TPS) par carte de crédit lors de la procédure de demande en ligne (**première demande d'admission au programme de pratique avancée en lentilles cornéennes seulement**)



## FRAIS DE SCOLARITÉ (sujets à changement)

Les frais indiqués ci-dessous s'appliquent pour l'inscription à tous les cours d'un semestre donné :

### Pratique avancée en lentilles cornéennes

Premier semestre :	<b>3 090,00 \$</b> (frais de scolarité 2 970,00 \$ + frais accessoires 120,00 \$) Frais étudiant international : 5 466,00 \$ (5 346,00 \$ + frais accessoires 120,00 \$)
Deuxième semestre :	<b>2 664, 00 \$</b> (frais de scolarité 2 574,00 \$ + frais accessoires 90,00 \$) Frais étudiant international : 4 723,20 \$ (4 633,20 \$ + frais accessoires 90,00 \$)

Pour le semestre d'automne 2023, les cours en lentilles cornéennes sont facturés au coût de 132,00 \$ par crédit (237,60 \$ / crédit pour les étudiants internationaux). Si vous ne vous inscrivez pas à un semestre complet, vos frais de scolarité seront calculés en fonction du nombre de crédits par cours (pour de plus amples renseignements, veuillez contacter l'AOC).

*Les frais de scolarité n'incluent pas les frais d'inscription, les manuels scolaires, les frais d'atelier et les fournitures recommandées ou obligatoires.*

## LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES

L'achat des manuels scolaires est la responsabilité de l'étudiant. Vous pouvez vous procurer ces livres auprès de votre libraire local, Amazon ou encore en version eBook (plus abordable). Vous pouvez également effectuer des recherches pour trouver des livres de seconde main. Pour consulter la liste des livres à vous procurer, veuillez cliquer sur le lien suivant : [LIVRES SCOLAIRES](#)

Il est également fortement recommandé aux étudiants de se procurer une trousse d'ajustement pour les lentilles de contact rigides perméables au gaz. Vous pouvez commander cette trousse auprès du fournisseur de votre choix.

## – ÉTAPES À SUIVRE –

Avant de soumettre votre demande d'admission, assurez-vous d'avoir en votre possession toute la documentation exigée à la page 1. Nous vous suggérons d'utiliser un ordinateur pour compléter votre demande afin de faciliter le processus. **NE DÉPOSEZ PAS VOTRE DEMANDE D'ADMISSION SI DES DOCUMENTS SONT MANQUANTS. LES DEMANDES INCOMPLÈTES SERONT REFUSÉES.**

**Veuillez lire et suivre attentivement les étapes ci-dessous.**

### ÉTAPE 1 : CONFIGUREZ VOTRE PROFIL ÉTUDIANT AUPRÈS DE L'AOC

*\* Si vous êtes un étudiant ancien et/ou un opticien licencié, il se peut que vous ayez déjà un profil avec le AOC. Si c'est le cas, passez à l'étape 2. Si vous n'êtes pas sûr, envoyez un courriel à [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca).*

1. Utilisez l'option « CRÉER VOTRE PROFIL » situé à la **page précédente**, dans la section « Êtes-vous prêt à vous inscrire ? ».
2. Suivez les instructions et saisissez tous les renseignements demandés afin de configurer votre profil d'étudiant de l'AOC.

#### REMARQUE :

- Les renseignements entrés durant ce processus seront utilisés pour remplir automatiquement votre demande d'admission au programme choisi. Merci de vous assurer de l'exactitude des renseignements que vous entrez.



- Cochez la case « *Oui* » où l'on demande : « *Pensez-vous vous inscrire avec l'AOC à l'un des programmes de sciences optiques du NAIT/AOC?* ».
  - Si vous êtes étudiant en Ontario ou au Québec, ignorez l'étape où l'on vous demande d'entrer vos informations de permis, cela ne vous concerne pas.
  - Vous serez invité à créer un nom d'utilisateur et un mot de passe pour l'accès futur au portail des membres de l'AOC. Conservez bien ces informations.
3. Une fois que vous avez terminé le processus ci-dessus, vous recevrez un courriel de confirmation contenant des détails supplémentaires pour compléter votre demande d'admission.
  4. Ouvrez votre courriel de confirmation reçu à l'étape précédente (nous vous suggérons de le faire sur un ordinateur et non sur un appareil mobile afin de faciliter le processus). Dans le courriel, sous la mention « **POUR VOUS INSCRIRE** », suivez le lien vers le portail des membres de l'AOC.

## ÉTAPE 2 : CONNEXION ET DEMANDE D'ADMISSION

1. Connectez-vous au portail des membres de l'AOC. Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, puis cliquez sur le bouton « **OUVRIRE UNE SESSION** ».
2. Une fois connecté, veuillez **VÉRIFIER VOTRE PROFIL ET APPORTER LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES À VOS INFORMATIONS. CETTE ÉTAPE EST TRÈS IMPORTANTE.** Les informations contenues dans votre profil serviront à remplir automatiquement votre demande au programme de lentilles cornéennes ; veuillez donc vous assurer de l'exactitude de toutes les informations. Veuillez modifier vos informations en ligne, si nécessaire, **AVANT** de passer à l'étape 3 ci-dessous.
3. Sur le tableau de bord du portail des membres de la AOC, sous « **INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI** », cliquez sur le nom du programme auquel vous souhaitez vous inscrire. *Si vous ne pouvez pas à soumettre votre demande à partir de votre tableau de bord du portail de la AOC, veuillez nous contacter par courriel à [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca) afin que nous puissions ajuster vos paramètres.*
4. Suivez les instructions et remplissez le formulaire de demande d'admission en ligne en fournissant tous les renseignements demandés. **Tous les documents requis doivent être téléchargés lorsque vous remplissez votre demande d'admission en ligne.**
5. Au besoin\*, acquittez les frais d'inscription de 50,00 \$ + TPS par carte de crédit en ligne.

*\* Les frais d'inscription sont exigés uniquement pour les étudiants déposant leur première demande d'admission au programme de pratique avancée en lentilles cornéennes.*

6. Une fois terminé, vous recevrez un courriel intitulé « *Confirmation - Formulaire d'admission aux programmes de sciences optiques du NAIT/AOC* »

## ÉTAPE 3 : SOUMETTEZ VOTRE DEMANDE ET LES DOCUMENTS REQUIS

1. Ouvrez et lisez le courriel de confirmation reçu à l'étape précédente.
2. Imprimez votre formulaire de demande et le(s) formulaire(s) de contrat de stage qui sont joints à ce courriel.
3. Examinez votre formulaire de demande et le(s) contrat(s) de stage pour vous assurer que toutes les informations sont correctes et exactes. Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer les changements au stylo sur le formulaire.
4. Imprimez le formulaire de Aperçu du lieu de stage clinique qui se trouve comme un lien dans le corps du courriel.



5. Ajoutez les signatures originales et les dates au formulaire de demande et au(x) contrat(s) de stage lorsque cela vous est demandé (nous n'acceptons pas les signatures électroniques).
6. Montrez votre formulaire de Aperçu du lieu de stage clinique votre (vos) précepteur(s) et demandez-lui (leur) de le remplir et de le signer (nous n'acceptons pas les signatures électroniques).
7. Lorsque les documents sont complètes et ont été signés, nous vous demandons de les numériser, séparément, en couleur et de les retourner, en format PDF, dans un seul courriel à [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca).

## ÉTAPE 4 : EXAMINATION DE VOTRE DEMANDE ET NOTIFICATION

Une fois que vous avez complété votre demande d'admission et que l'AOC aura reçu votre formulaire d'inscription, votre contrat de stage signés, le formulaire de l'établissement clinique rempli ainsi que le paiement des frais d'inscription (50,00 \$ + TPS; le cas échéant), votre demande sera examinée.

\*\* Si des documents ou des informations sont manquants dans votre demande d'admission, celle-ci **sera refusée**. Si votre demande est refusée, vous devrez remplir une nouvelle demande d'admission en fournissant tous les documents et les informations exigés.

L'examen et l'approbation des demandes d'admission peuvent prendre jusqu'à deux (2) semaines. Une fois votre demande approuvée, vous recevrez une lettre d'acceptation par courriel ainsi que des détails supplémentaires concernant le paiement des frais de scolarité de votre semestre.

Les frais de scolarité sont payables chaque semestre en ligne par carte de crédit ou par dépôt direct. **Les frais de scolarité sont exigibles au plus tard quatorze (14) jours avant la date de début du semestre.**

**Si vous avez besoin d'un plan de paiement échelonné pour payer vos frais de scolarité, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca)**

### **Avez-vous demandé ou obtenu un prêt ou un financement ?**

Si vous avez demandé un prêt ou un financement, vos frais de scolarité sont toujours dus au moins quatorze (14) jours avant la date de début du semestre. Si votre prêt ou votre financement n'est pas en place dans les 14 jours précédant la date de début du semestre, veuillez contacter notre bureau à l'adresse suivante : [education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca).

## POLITIQUE D'ANNULATION

Une fois acceptés au programme/aux cours en lentilles cornéennes, les étudiants recevront une facture des frais de scolarité pour le semestre, par courriel. Le paiement est exigible dans les délais indiqués sur la facture.

**L'étudiant qui souhaite se retirer du programme doit le faire par écrit, en utilisant le formulaire d'abandon de cours. Ce formulaire est disponible auprès de l'Association des opticiens du Canada.**

Les étudiants qui soumettent leur demande d'abandon au moins cinq (5) jours avant le début du semestre se verront rembourser intégralement les frais (sauf les frais de demande d'inscription, le cas échéant), moins les frais d'abandon de 100,00 \$. Si le formulaire est soumis entre quatre (4) jours avant la date du début du semestre et sept (7) après le début du semestre les étudiant se verront rembourser intégralement les frais (sauf les frais de demande d'inscription, le cas échéant), moins les frais d'abandon de 300,00 \$.

**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ÉMIS 7 JOURS APRÈS LA DATE DE DÉBUT DU SEMESTRE**

Les formulaires d'abandon de cours doivent être acheminés au département de l'éducation de l'Association des opticiens du Canada, par courriel ([education@opticians.ca](mailto:education@opticians.ca)). Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer que nous avons reçu son formulaire d'abandon dans les délais prévus.